

DÉPARTEMENT de *Seine et Marne*
ARRONDISSEMENT de *Fontainebleau*



COMMUNE DE VILLE SAINT JACQUES
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 08 avril 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13

Date de la convocation :

02 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 08 avril à 19h30

Le Conseil Municipal de VILLE SAINT JACQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur DUCHATEAU Francis, Maire.

Étaient présents :

Messieurs : DUCHATEAU Francis, RIFAUT Pascal, LOUIS Éric, GOUBIN Patrick, LOUGUET Bernard, PERADON Philippe, MALDINEZ Alain.

Mesdames : PAJNIC Marie-Pierre, CRASSON Sybille, ZYLA Sophie, de VIGNERAL Elisabeth, GENTET Sandrine, LE TRON Marion.

Secrétaire : Monsieur LOUGUET Bernard

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de modifier l'ordre du jour du conseil comme suit :

- Retrait de la délibération sur les opérations d'ordre investissement

Demande acceptée par le conseil à l'unanimité.

Le conseil municipal a pris connaissance :

INFORMATIONS DIVERSES

Les Affaires communales :

Les commissions et autres thématiques

Communication :

- Elaboration d'un flyer pour la séquence « Biodiversité » sur le marché le 27 mars avec l'ANVL et les chasseurs (Syndicat de chasse et Fédération de Chasse)
- Retours positifs sur le nouveau format de « La Coquille vous informe » ; quelques remarques sur la rupture de numérotation.

Cadre de vie :

- Plan d'eau RD 606 : principes de gestion de ce dernier

Réunion le 10 mars avec l'Association Naturaliste de la Vallée du Loing (ANVL) et le Syndicat de chasse (Absence de la société GSM pour cause de COVID).

Deux actions sont lancées : élaboration d'un cahier des charges de la gestion annuelle du plan d'eau avec la Syndicat de Chasse et GSM d'une part et début de l'inventaire de la biodiversité sur le bassin par l'ANVL et par les habitants sur le territoire de la commune (d'où le stand au marché du 27 mars) d'autre part.

Travaux et entretien :

- Fin des travaux de réalisation de la rampe handicapée au Marronnier (reste la garde-corps) et la sécurisation d'une sortie de secours de la salle des fêtes
- Risque de fermeture de l'église pour non-conformité « sécurité » (courrier de la sous-préfecture) – actions à mener au titre de l'étude « diagnostic des bâtiments »
- Pose d'une caméra de vidéoprotection à l'atelier

Associations :

Activités associatives toujours en sommeil mais quelques activités en préparation pour certaines (Assemblées générales, expositions,.....)

Une réunion est prévue avec les présidents pour évoquer la reprise en mai ou juin

Fonctionnement interne

Formation des élus :

Réalisation des formations des élus en mars / avril (heures de Droit Individuel à la Formation) : avec une bonne participation des élus de la commune.

Crise Sanitaire (COVID 19) :

Poursuite de l'application des consignes nationales d'octobre 2020, complétées par celles du 19 mars et du 31 mars 2021 relatives à la gestion de la crise sanitaire et le protocole associé, qui se traduit par :

- Arrêt de l'activité associative (hors ateliers « kiné ») et fermeture des locaux communaux (hors mairie, bibliothèque et église).
- Maintien de l'ouverture de la bibliothèque avec protocole sanitaire communal.
- Fermeture de l'école et des services périscolaires le 5 avril hormis pour les enfants de personnels prioritaires, puis vacances scolaires de printemps.
- Commémoration du 8 mai 2021 en comité restreint (à confirmer)

Effectifs « agents » :

La stagiaire en reconversion professionnelle, est en passe de trouver un emploi fixe à la CCMSL ; accompagnement du retour à l'emploi de la commune réussie à l'instar de celle de Vincent.

Budget 2021 : (cf délibérations)

Voici les éléments nouveaux depuis l'analyse du Rapport d'Orientation Budgétaire en conseil municipal du 4 mars dernier :

- **Réception des éléments budgétaires fournis par l'Etat** :

1) Fiscalité et suppression de la Taxe d'habitation :

intégration de la TFB du département assurant la compensation de la TH (passage de 21.51 à 39.51%) et application d'un coefficient correction supérieur à 1

2) Dotations : chiffres en légères augmentations : environ 2 000 €

- **Emprunt** : Contact pris avec le CA et la CEIdF. Taux intéressant (0.55%) proposé et formule emprunt 300k€ sur 15 ans soutirée après l'été et remboursable à compter de 2022 (pas d'impact sur le budget 2021) (cf délibération)

- **Cotisation Syndicat des Écoles** : après une baisse en 2020, augmentation de 37k€ (184k€) du fait de la crise sanitaire et d'un manque de trésorerie.

Les Affaires intercommunales

Communauté de communes Moret Seine et Loing :

- **Etude « Vidéoprotection » (en lien avec la Police Nationale)** :

Au-delà du maillage sur tout le territoire proposé en réunion de restitution, la commune s'est portée candidate pour l'installation de trois caméras (à la charge de la commune : environ 1 à 1,5 k€/caméra plus 5% de l'investissement en fonctionnement annuel) : « place de l'église », « école/stade », « atelier municipal ».

- **Centre Aquatique du Grand Jardin à Moret** :

Dernière ligne droite pour les travaux avec l'aménagement des abords et espaces verts ; ouverture prévue en mai sous réserve de préconisations COVID.

- **Ateliers « PCAET » (Plan Climat Air Energie du Territoire)** :

Organisation de 4 ateliers, finalement en visioconférence du fait des récentes mesures sanitaires, entre le 6 avril et le 13 avril.

- **Vaccination** :

Poursuite des séquences de vaccination au centre de Thomery en coordination avec notre CCAS pour les plus de 70 ans et préparation pour les plus de 65 ans.

A ce jour 69 Saint Jacques Villois de plus de 65 ans ont été vaccinés.

Syndicat des Ecoles Ville St Jacques et Noisy – Noisy Rudignon (RPI) :

- Suppression d'une classe sur le RPI à la rentrée 2021 ; remontée faite par le Syndicat à l'Education Nationale.

- Fermeture de l'école le 5 avril suite aux nouvelles mesures sanitaires pour une semaine avant les vacances scolaires, avec mise en place d'une garderie pour les élèves de parents « prioritaires » avec un enseignement de l'éducation nationale « réquisitionné » sur le site de Ville St Jacques.

SIDASS (assainissement) : STEP de Ville Saint Jacques

Reprise des travaux courant mars : terrassement des ouvrages, installation de la « base-vie », montage de la grue, premières coulées de béton,(Entreprise GOSSIAUX, MITHIEUX)

SDESM (énergie, éclairage publique) :

Subventions 2021 auprès du SDESM et de l'ETAT via le SDIL : pas de retour mais actions de lobbying faites auprès de l'Etat

Le conseil municipal a pris connaissance

D'un courrier de la fédération nationale des Communes forestières demandant de désigner un élu référent.

Mme Elisabeth De VIGNERAL est désignée élu référent forêt-bois.

DÉLIBÉRATIONS

06-2021 : Compte de gestion de l'exercice 2020 de la commune

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré,

- Statut sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire.
- Statut sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

DÉCLARE à l'unanimité,

- que le compte de gestion de la commune dressé pour l'exercice 2020 par les comptables Mme CHARPENTIER-HILBERT Marie-Christine et Mme CUIF Caroline, visé par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de leur part.
- que les écritures du trésorier principal sont identiques à celles de l'ordonnateur.

Le conseil municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, des présents et des représentés, le compte de gestion de l'exercice 2020.

07-2021 : Compte Administratif de l'exercice 2020 de la commune

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020 de la commune, les décisions modificatives et les autorisations spéciales qui s'y rattachent.

Considérant que Monsieur le Maire a normalement administré pendant le cours de l'exercice 2020, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées et utiles.

Procédant au règlement définitif du Budget 2020, **PROPOSE** d'arrêter et d'approuver comme suit les résultats constatés aux différentes sections du Compte Administratif 2020 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes : 537 479.99 €

Dépenses : 408 699.23 €

Excédent : 128 780.71€

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes : 80 737.76 €

Dépenses : 104 995.23 €

Déficit : 24 257.47 €

10-2021 : Vote des subventions

Le conseil municipal examine les propositions de subventions 2021 :

CCAS	1 000.00 €
Club St Jacques	100.00 €
Comité des fêtes	450.00 €
Amicale scolaire	300.00 €
Syndicat de chasse	800.00 €
Confrérie St Vincent	300.00 €
Les petites ailes	50.00 €
FNACA	160.00 €
AMRCHM	112.00 €
Arts Martial VSJ	300.00 €
Art'mania	600.00 €
Bellydance	300.00 €
Yapafoto	300.00 €
Le petit chœur à chansons	300.00 €
ANVL	13 230.00 €

Total : 18 302.00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **passé au vote**

Pour : 08

Contre : 00

Abstention : 05

Madame de VIGNERAL Elisabeth, présidente de l'Association « Art'Mania »

Monsieur LOUGUET Bernard Trésorier de l'association « St Vincent »

Monsieur GOUBIN Patrick, vice-président de l'association « St Vincent »

Madame CRASSON Sybille trésorière du « Petit chœurs à chansons »

Monsieur LOUIS Éric, trésorier « du Syndicat de chasse »

S'abstiennent pour le vote des subventions.

11-2021 : Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal :

1°) Qu'un projet de "BUDGET 2021" leur a été remis, avec un Débat d'Orientation Budgétaire

2°) Qu'il est équilibré en recettes et en dépenses comme suit :

	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	977 063.35 €	488 965.07 €	1 466 028.42 €
Dépenses	977 063.35 €	488 965.07 €	1 466 028.42 €

Le conseil municipal, Monsieur le maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés, **APPROUVE et VOTE le budget primitif 2021 par chapitre**, équilibré en recettes et en dépenses à la somme d'un million quatre cent soixante-six mille vingt-huit euros et quarante-deux centimes.

12-2021 : Souscription d'un prêt moyen terme d'un montant de 300 000 €

Monsieur le Maire donne connaissance au conseil d'un projet d'emprunt pour des travaux d'investissements (voirie, eau pluvial, aménagement de la place de l'église...). Il expose que ce projet comporte l'exécution de travaux dont il soumet le mémoire justificatif au conseil et dont le montant s'élève à la somme de **300 000,00 €uros**. Il rappelle que ce projet est inscrit au budget de la commune qui a été voté et approuvé par le conseil le 08 avril 2021.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé et après échange de vues, prend en considération et approuve le projet qui lui est présenté ainsi que son financement, **DÉCIDE** de demander au CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE BRIE PICARDIE, l'attribution d'un prêt destiné au financement de cet investissement. Les caractéristiques du prêt proposé par le CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE PICARDIE sont les suivants :

Frais de dossier : 150.00 Euros

Caractéristiques du financement	
Montant	300 000,00 €
Durée (années)	15
Périodicité	Annuelle
Nombre d'échéances	15
Taux	0,55%
Profil d'amortissement	Echéances constantes
Date de réalisation	15/06/2021
Date de remboursement final	15/06/2036
Coût du financement	
Montant de l'échéance	20 891,26 €
Coût total du crédit	13 368,91 €

La commune de Ville Saint Jacques s'**ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire des échéanciers en dépenses obligatoires à son budget et en cas de besoin, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances.

Le conseil municipal **CONFÈRE** toutes délégations utiles à Monsieur le Maire, pour la réalisation de l'Emprunt, la signature des contrats de prêt à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

13-2021 : Remise gracieuse de loyer pour le Bar-Tabac

Monsieur le Maire expose au conseil que depuis un an la crise sanitaire liée à l'épidémie de Coronavirus a impacté notre économie locale du fait des différentes mesures prise par le gouvernement se traduisant par un ralentissement de l'activité économique.

Pour préserver notre commerce local, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de d'appliquer une remise gracieuse des loyers du BAR-TABAC « Le café de la place » tenu par Monsieur LOISON Yann pour une période allant du 1^{er} janvier 2021 au 30 juin 2021.

La remise d'un montant de 2400 Euros, donnera lieu à l'établissement d'un mandat au compte 6718 qui sera émargé avec les titres des loyers concernés

14-2021 : Redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS

Le Conseil Municipal,

Vu l'article R.2333-105 du CGCT relatif à la redevance pour occupation du domaine public communal due par ENEDIS.

Considérant la population de la commune, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents ou des représentés :

- **DÉCIDE** de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- **DIT** que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année en application du dernier alinéa de l'article R.2333-105 du code général des collectivités territoriales.

15-2021 : Eclairage public – Copure de l'éclairage public une partie de la nuit

Vu l'article L2212-1 du Code Général des Collectivités, qui charge le Maire de la police municipale,

Vu l'article L2212-2 du Code Général des collectivités, relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sureté, la sécurité et la salubrité publique et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le code civil, le code de la route, le code rural, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

Vu la loi n°2009-967 du 03 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41

CONSIDÉRANT la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en électricité et considérant qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

CONSIDÉRANT qu'une expérimentation d'une durée de 10 mois a été réalisée par l'ensemble de la commune avec la suppression d'un lampadaire sur deux en moyenne et de l'extinction totale une partie de la nuit l'extinction totale générale durant la période estivale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **DÉCIDE** à l'unanimité d'adopter le principe d'une coupure totale de l'éclairage public dont les plages horaires seront déterminées par arrêté.

Fin du Conseil à 22h15.